

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1046/SG/CG portant classement des sous-officiers et gardes territoriaux au point de vue hospitalisation et fixation du montant des retenues journalières

n° 71-1046/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 juillet 1971

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1971

Date du numéro
10 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les sous-officiers, caporaux et gardes hospitalisés dans une formation sanitaire du Territoire, sont classés, au point de vue hospitalisation, et subissent les retenues journalières sur leur solde, comme indiqué dans le tableau ci-après :